

La loi Informatique et Libertés, que la CNIL est chargée de faire appliquer, protège les personnes des dangers liés aux fichiers et à l'exploitation de données personnelles. Les citoyens bénéficient de droits spécifiques qu'ils peuvent exercer de différentes manières.

1 Vos droits

- **Le droit à l'information** : il s'agit d'un droit de regard sur ses données personnelles. Cela concerne aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. On doit être informé au moment de la collecte des données de l'utilisation qui va en être faite.
- **Le droit d'opposition** : on a le droit, pour des motifs légitimes, de refuser de figurer dans un fichier (sauf ceux des impôts, de la police...). Pour la prospection commerciale, on peut s'y opposer sans motiver sa demande. Ce droit s'exerce au moment de la collecte ou plus tard en s'adressant au responsable du fichier.
- **Le droit d'accès** : en justifiant de son identité, on a le droit d'interroger le responsable d'un fichier pour savoir s'il détient des informations sur nous et lesquelles.
- **Le droit de rectification** : on peut faire rectifier, compléter ou effacer des informations qui nous concernent si on a repéré des erreurs, des inexactitudes ou la présence de données dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. En retour, le responsable du traitement doit prouver qu'il a procédé aux rectifications demandées.

2 Des courriers pour agir

Le site de la CNIL (www.cnil.fr/vos-libertes/les-courriers-pour-agir/) propose un générateur de courriers pour, par exemple, exercer son droit d'accès, ne plus recevoir de publicité, etc.

Voici la procédure.

1. Sélectionner l'objet de votre courrier.
2. Remplir les champs du formulaire.
3. Valider pour obtenir son courrier.
4. Joindre les pièces complémentaires.
5. Envoyer un courrier recommandé au destinataire indiqué.

Les coordonnées du responsable du site apparaissent dans les mentions légales.

3 Les plaintes en ligne

Vous pouvez demander l'aide de la CNIL pour faire supprimer vos données d'un site Internet, ne plus recevoir de publicités, y accéder ou faire rectifier les informations qui vous concernent, si les courriers envoyés n'ont eu aucun effet. **Pour cela, rendez-vous sur www.cnil.fr/plainte**

Ne pas oublier !

Toute demande de communication, modification ou suppression de ses données personnelles doit être adressée directement à l'organisme responsable du fichier. Ce dernier doit répondre dans un délai maximal de 2 mois. Passé ce délai, en l'absence de réponse ou si la réponse n'est pas satisfaisante, il est possible de demander l'intervention de la CNIL.

En lien

- **La fiche 7** : Vérifier les informations qui circulent sur vous sur Internet.
- **La fiche 10** : Découvrir et effacer ses traces sur Internet.